

Séance du 17 juin 2026

Date de convocation : 08/06/2026	L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Marie-Claude DUPLANTIÉ, Maire.
Date d'affichage : 08/06/2026	Etaient présents : CASSAGNAU Bernadette, CAVERO-PALACIO Céline, COURREDE Pascal, DARZACQ Christian, DESCLAUX Nathalie, DUPLANTIÉ Marie-Claude, LABAT Francis, LAPLACE Philippe, PISSONDES Axel, UCHAN Samantha
Membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10	Excusée : CAZETTE Sophie Secrétaire de séance : LABAT Francis

DEL_20260617_03

Motion de soutien au maintien des emplois et de l'offre de soins
de la polyclinique Pau-Pyrénées

Madame la Maire porte à la connaissance ad Conseil municipal du courrier électronique reçu du Comité de défense de la polyclinique Pau Pyrénées.

Elle explique que le Groupe GBNA Santé, propriétaire de la Polyclinique Pau-Pyrénées (sites Navarre et Marzet), a engagé une procédure de redressement judiciaire et annoncé un plan de suppression de 161 emplois en CDI ainsi que la fermeture ou la remise en cause de plusieurs activités de soins essentielles, notamment la maternité, les urgences, la cancérologie/soins palliatifs et les activités de réadaptation-rééducation ;

Ces établissements constituent un maillon important de l'offre de soins du territoire de l'agglomération paloise, du Béarn et de la Soule. La diminution de cette offre de soins risque d'aggraver les difficultés d'accès aux soins pour la population et d'accroître la pression déjà exercée sur les établissements publics et privés du territoire.

Elle précise que le maintien de l'emploi local et de la continuité du service de santé au bénéfice de l'ensemble de la population est très important dans un secteur qui est déjà en manque de médecin généraliste.

Bien que les communes ne disposent pas de la compétence directe en matière d'organisation hospitalière, elles sont légitimes à exprimer leur préoccupation lorsqu'un projet est susceptible d'affecter gravement les conditions de vie de leurs administrés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Madame la Maire, et après en avoir délibéré,

EXPRIME sa vive préoccupation face aux conséquences sociales et sanitaires du projet de restructuration de la Polyclinique Pau-Pyrénées

AFFIRME son attachement au maintien d'une offre de soins complète, accessible et de qualité sur le territoire du Béarn et de la Soule.

APPORTE son soutien aux salariés de la Polyclinique Pau-Pyrénées ainsi qu'aux démarches visant à préserver les emplois et les activités de soins menacées.



DEMANDE aux services de l'État, à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et à l'ensemble des parties prenantes d'étudier et de mettre en œuvre toutes les solutions possibles afin de garantir la continuité des services de santé concernés et la sauvegarde du plus grand nombre d'emplois.

SOUTIENT la réalisation d'un audit indépendant permettant d'évaluer les conditions économiques, financières et organisationnelles ayant conduit à la situation actuelle et d'identifier les perspectives de pérennisation de l'établissement.

SOLLICITE l'intervention des pouvoirs publics afin que toutes les alternatives aux suppressions d'emplois et aux fermetures de services soient examinées avant toute décision définitive.

AUTORISE Madame la Maire à transmettre la présente délibération :

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ;
- au Comité de défense de la Polyclinique Pau-Pyrénées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Marie-Claude DUPLANTIÉ

